



Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi

Collectivité Territoriale de Corse  
Villes d'AJACCIO et de BASTIA

# Déroulement des Etudes

**Le Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse** est un établissement d'enseignement artistique spécialisé classé par le Ministère de la Culture et géré par un Syndicat Mixte regroupant la Collectivité Territoriale de Corse et les villes d'Ajaccio et de Bastia. Cet enseignement est délivré par des artiste-enseignants diplômés en musique, danse et théâtre, selon les règles en vigueur concernant les établissements d'enseignement spécialisé contrôlés par l'Etat.

### **Missions et objectifs**

Les missions de l'établissement sont définies par les textes cadres du Ministère de la Culture : "Charte de l'Enseignement Artistique spécialisé en Musique, Danse et Théâtre" et "Schémas d'orientation" :

- Education artistique et sensibilisation
- Formation initiale et pré-professionnelle
- Production artistique (diffusion et création)
- Centre de ressources et de conseil pour la pratique amateur

Ces missions se déclinent dans le cadre des politiques culturelles définies par la Collectivité Territoriale de Corse et les villes d'Ajaccio et de Bastia.

Pôle de référence local en matière d'enseignement artistique, le Conservatoire doit donc :

- compléter l'éducation générale de l'élève en lui apportant une formation artistique favorisant son épanouissement personnel et permettant un apprentissage de la vie artistique collective
- mener des actions de sensibilisation et être centre de ressources pour l'accès du plus grand nombre à la musique, à la danse et au théâtre
- encourager la curiosité, la découverte et la diversité des approches
- inscrire l'acquisition des compétences dans la durée par l'accès à une pratique autonome
- concilier les démarches de création et d'appropriation du patrimoine musical, chorégraphique et théâtral
- favoriser la transversalité entre les différentes pratiques artistiques
- favoriser et développer les pratiques amateurs afin de dynamiser la vie artistique et culturelle locale
- s'inscrire dans le réseau départemental, régional et national

Son classement en Conservatoire à Rayonnement Départemental lui donne, par ailleurs, compétence pour préparer les élèves à des diplômes pré - professionnels : le Diplôme d'Etudes Musicales, Diplôme d'Etudes Chorégraphiques, Diplôme d'Etudes Théâtrales.

Au-delà des cours collectifs et individuels, c'est un lieu où les relations avec les autres sont privilégiées : stages, rencontres, débats, classes de maître, conférences, expositions...

Les pratiques individuelles et d'ensemble, la culture musicale, chorégraphique et théâtrale, s'équilibrent et s'expriment au travers d'auditions, de concerts, de spectacles ou de projets divers qui permettent à chacun de découvrir, expérimenter et partager l'émotion artistique avec d'autres.

Conformément aux préconisations de la Charte de l'Enseignement Spécialisé, le Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse a vocation à contribuer à la politique d'éducation artistique de l'Education Nationale avec laquelle il propose des Classes à Horaires Aménagés (Primaire et Collège en Musique et en Danse).

Cette filière, doit être considérée comme un atout pour les enfants : facteur d'épanouissement, d'ouverture d'esprit, d'équilibre et de construction de la personnalité plutôt que comme une orientation prématurée dans une filière artistique à vocation professionnelle.

Il développe parallèlement une politique de sensibilisation à la musique en milieu scolaire grâce à l'intervention de "dumistes" dans les écoles.

### Les enseignements

Le Conservatoire est accessible aux enfants dès l'âge de 4 ans pour l'éveil, aux adolescents et aux adultes (sous certaines conditions).

Il propose plusieurs parcours à ses élèves : éveil et initiation, classes à horaires aménagés, parcours diplômants jusqu'au 3ème cycle à orientation professionnelle en Musique, Danse et Théâtre et parcours spécifiques (ateliers, accompagnements de groupes...) permettant de développer et de soutenir la pratique amateur.

#### Cycle Eveil - Initiation

Ce cycle propose aux enfants de 5 et 6 ans une "découverte" de la musique et de la danse encadrée par deux enseignantes spécialisées.

Axé sur la construction du désir de l'enfant, il fait partie du programme d'Education artistique du conservatoire.

Ecoute, activités corporelles, vocales et même instrumentales permettent d'affiner les perceptions et la sensibilité, de développer l'expression, de mettre en place des repères et de favoriser les conditions d'accès à une pratique musicale ou dansée.

Tout au long de cette période d'éveil, la pratique de groupe sera largement privilégiée.

La phase "Initiation" permet d'accéder à un choix de pratique instrumentale.

Ces différentes démarches peuvent donner lieu à des restitutions publiques.

**Entrée** : à partir de 5 ans au 31/12 de l'année en cours

Entrée possible en cours de cycle pour les enfants de 5 et 6 ans

**Durée** : 1 à 3 ans

**Volume hebdomadaire de cours** : 1 à 3 heures

#### ***Eveil***

- Eveil pluridisciplinaire (musique et danse)
- Pratique collective : chorale (facultatif)
- Pas de pratique instrumentale

#### ***Initiation***

- Initiation pluridisciplinaire (musique et danse)
- Pratique collective : chorale (facultatif)
- Ateliers de Découverte Instrumentale ou possibilité d'Enseignement instrumental individuel en fonction des places disponibles

**Evaluation** : continue non formalisée

## Musique

### 1<sup>er</sup> Cycle

D'une durée de 3 à 5 ans, pour tenir compte de la maturité et des rythmes différents d'acquisition, il se présente sous la forme d'un enseignement global comprenant pratique instrumentale, formation musicale et pratique collective (vocale ou instrumentale).

Il privilégie l'approche sensorielle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation et permet d'accéder aux fondamentaux de la pratique individuelle et collective accompagnées. Les repères d'écoute et de vocabulaire musical sont adaptés à l'âge des élèves.

Ce cycle fait l'objet d'une évaluation continue et d'une évaluation terminale pour l'obtention du *Certificat de Fin de 1<sup>er</sup> Cycle*.

**Entrée** : Eveil ou Initiation préalable non obligatoire

**Durée** : 3 à 5 ans après une phase d'orientation d'un an pouvant donner lieu, le cas échéant, à une proposition de réorientation pour les disciplines vocales et instrumentales

**Volume hebdomadaire de cours** : 3 à 5 heures

- **Formation Musicale** (1h à 1h30 suivant le niveau)
- **Enseignement individuel** (vocal ou instrumental) : 30 minutes  
Pour la mise en œuvre de leurs démarches pédagogiques, les enseignants peuvent être amenés, régulièrement ou ponctuellement, à regrouper 2 ou 3 élèves sur 1h ou 1h30
- **Pratique collective** vocale et/ou instrumentale obligatoire dès la 1<sup>ère</sup> année et pour toute la durée du cycle

**Evaluation** comprenant à valeur égale

- **Dossier pédagogique et artistique de l'élève**
  - ⇒ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc...)
  - ⇒ une évaluation continue (Formation Musicale, discipline instrumentale ou vocale, Pratique collective)
- **Examen terminal** (Formation Musicale, discipline instrumentale ou vocale)

**Diplôme** : **Certificat de Fin de 1<sup>er</sup> Cycle** comprenant

- Module de Formation Musicale
- Module de discipline instrumentale ou vocale
- Module de Pratique collective correspondant à la discipline principale

## 2<sup>ème</sup> Cycle

Toujours dans le cadre d'un enseignement global comprenant pratique individuelle, formation musicale et pratique collective, ce cycle est celui de l'approfondissement des acquisitions du 1<sup>er</sup> Cycle afin de permettre l'accès à une pratique musicale relativement autonome par l'acquisition de bonnes compétences instrumentales associées à la compréhension du langage musical et des repères culturels qui y sont attachés.

Toutes les esthétiques (musique occidentale, musiques du monde, répertoire contemporain, etc...) auront leur place pour une ouverture musicale et culturelle la plus large possible en référence, également, aux autres domaines artistiques (danse, théâtre, arts plastiques, littérature...)

Des mises en situations musicales diversifiées, notamment par le biais des pratiques d'ensemble, enrichiront cet apprentissage.

En fonction de leur projet, les élèves qui le souhaitent peuvent compléter leur formation avec des disciplines optionnelles.

D'une durée de 3 à 5 ans, ce cycle comprend une évaluation continue et une évaluation terminale pour l'obtention du *Brevet de Fin de 2<sup>ème</sup> Cycle*.

<b>CURSUS DIPLOMANT</b> <b>personnalisable avec des modules complémentaires</b>	
<b>Entrée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ directe après validation du 1er Cycle</li><li>➤ test de niveau pour les autres élèves (FM/Instrument)</li></ul>
-----	
<b>Durée</b> : 3 à 5 ans	
-----	
<b>Volume hebdomadaire de cours</b> : 4 à 7 heures	
	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Formation Musicale</b> (1h30 à 2h suivant le niveau)</li><li>➤ <b>Enseignement individuel</b> (vocal ou instrumental) : 45 minutes Pour la mise en œuvre de leurs démarches pédagogiques, les enseignants peuvent être amenés, régulièrement ou ponctuellement, à regrouper 2 ou 3 élèves sur 1h30 ou 2h15</li><li>➤ <b>Pratique collective</b> obligatoire dans la discipline principale pour toute la durée du cycle (sur l'ensemble de l'année ou sous forme de modules)</li></ul>
-----	
<b>Evaluation</b> comprenant à valeur égale	
	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Dossier pédagogique et artistique de l'élève</b><ul style="list-style-type: none"><li>⇒ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc...)</li><li>⇒ une évaluation continue (Formation Musicale, discipline instrumentale ou vocale, Pratique collective)</li></ul></li><li>➤ <b>Examen terminal</b> (Formation Musicale, discipline instrumentale ou vocale)</li></ul>
-----	
<b>Diplôme</b> : <b>Brevet de Cycle 2</b> comprenant	
	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Module de Formation Musicale</li><li>➤ Module de discipline instrumentale ou vocale</li><li>➤ Module de Pratique collective correspondant à la discipline principale</li></ul>

## Parcours personnalisé de formation

Au cours du 2<sup>ème</sup> Cycle ou après validation du Brevet de 2<sup>ème</sup> Cycle, les élèves qui ne souhaitent pas poursuivre dans le cadre des cursus diplômants peuvent accéder à un "Parcours personnalisé de formation".

Cette possibilité de choix d'une formation répondant mieux au désir de l'élève peut être un facteur important de maintien de la motivation dans une période (scolaire, étudiante ou professionnelle) où les sollicitations sont trop nombreuses et prenantes pour assumer un cursus diplômant.

D'une durée de 4 ans maximum, ce parcours permet de poursuivre les apprentissages dans un cadre plus souple basé sur le "projet" de l'élève et formalisé par un contrat fixant les contenus de la formation.

Ce parcours n'est pas diplômant mais fait l'objet d'une attestation validant les enseignements suivis.

Pour les élèves qui en expriment le désir, des passerelles sont possibles afin de réintégrer le cursus en fonction du niveau atteint et sur avis de l'équipe pédagogique.

PARCOURS PERSONNALISE DE FORMATION SUR CONTRAT
<b>Entrée</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ directe après validation du 1er Cycle</li><li>➤ à tout moment au cours du 2d Cycle ou du 3<sup>ème</sup> Cycle</li><li>➤ sur étude de dossier et/ou test de niveau pour les autres élèves</li></ul>
<b>Durée</b> : 4 ans maximum avec période probatoire d'un trimestre
<b>Cycle unique sur projet</b> comprenant <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Enseignement instrumental ou vocal<ul style="list-style-type: none"><li>• 30 minutes pour les élèves ayant un niveau de 2d Cycle</li><li>• 45 minutes pour les élèves ayant un niveau de 3<sup>ème</sup> Cycle</li></ul></li></ul> <p>Pour la mise en œuvre de leurs démarches pédagogiques, les enseignants peuvent être amenés, régulièrement ou ponctuellement, à regrouper 2 ou 3 élèves</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Pratique collective</li><li>➤ Formation Musicale pour les élèves n'ayant pas validé la 2<sup>ème</sup> année du Cycle 2</li></ul> <p>Les objectifs, les éventuels modules complémentaires et le volume hebdomadaire de cours seront définis lors de l'établissement du contrat</p>
<b>Evaluation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Dossier pédagogique et artistique de l'élève</b><ul style="list-style-type: none"><li>⇒ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc...)</li></ul></li><li>➤ ⇒ une évaluation continue dans les différents enseignements suivis</li></ul>
<b>Attestation validant les enseignements suivis</b>

### 3<sup>ème</sup> Cycle

#### 3<sup>ème</sup> Cycle de pratique amateur délivrant le Certificat d'Etudes Musicales, (CEM)

D'une durée de 2 à 4 ans, il doit permettre à l'élève de conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, d'approfondir les compétences acquises et d'enrichir sa pratique par des démarches les plus ouvertes possibles (nouvelles esthétiques, invention, composition...).

Il regroupe donc des disciplines obligatoires et optionnelles sous forme de cours réguliers, modules complémentaires, stages, etc... sur un volume horaire minimum de 300h au cours du cycle.

Ce cursus doit être composé d'un ensemble cohérent de modules, défini en concertation entre l'équipe pédagogique et l'élève, s'adaptant ainsi à son projet personnel et correspondant au mieux à ce stade de son développement artistique.

L'obtention du CEM valide un excellent niveau artistique attestant d'une réelle capacité à s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur.

#### FORMATION A LA PRATIQUE AMATEUR CURSUS DIPLOMANT EN MODULES CAPITALISABLES

**Entrée** : Brevet de Cycle 2

**Durée** : 2 à 4 ans

**Volume horaire total sur le cycle** : 300 heures minimum d'enseignements pouvant être regroupés en modules et comprenant

- **Culture musicale**
- **Enseignement individuel** (vocal ou instrumental) : 1h
- **Pratique collective** obligatoire dans la discipline principale pour toute la durée du cycle : Musique de chambre et pratique collective en grand ensemble
- **Enseignements complémentaires** au choix

#### Evaluation

- **Dossier pédagogique et artistique de l'élève**
  - ⇒ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc...)
  - ⇒ une évaluation continue (Culture Musicale, discipline instrumentale ou vocale, Pratique collective)
- **Examen terminal**
  - Concert de programme libre attestant d'un niveau instrumental ou vocal significatif du 3<sup>ème</sup> cycle et permettant d'évaluer, dans sa globalité, la capacité de l'élève à se projeter dans une pratique amateur autonome
  - culture musicale

Les enseignements complémentaires pourront faire l'objet, le cas échéant, d'un examen terminal.

**Diplôme** : Certificat d'Etudes Musicales comprenant

- Module de Culture Musicale
- Module "Instrument et Musique de chambre" ou "Chant et Musique de chambre" sous forme de concert
- Module de Pratique collective en grand ensemble (validée en évaluation continue)

**3<sup>ème</sup> Cycle Spécialisé** délivrant le Diplôme d'Etudes Musicales - DEM  
(préfiguration du Cycle d'Orientation Professionnelle - COP)

Ce cycle s'adresse à des étudiants souhaitant s'engager dans une formation préparant aux métiers de la musique.

Les exigences du Cycle spécialisé correspondent aux perspectives d'une orientation professionnelle et visent à l'approfondissement de la technique instrumentale, de la culture musicale et de la connaissance d'un large répertoire individuel ou collectif.

Les étudiants accèdent sur concours d'entrée à ce Cycle Spécialisé qui est destiné à approfondir leur motivation et leurs aptitudes ainsi que leur capacité à suivre un enseignement supérieur (Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique, Centres de Formation au Diplôme d'Etat, etc...). Sur une durée de 2 à 4 ans, il comprend, autour de la discipline dominante choisie par l'étudiant, d'autres matières obligatoires et optionnelles.

Cette formation représente un volume horaire minimum de 750h réparties en cours, modules complémentaires, master-classes, stages, ateliers, etc... permettant d'accéder à une culture musicale et une pratique artistique confirmées.

Elle suppose un investissement important dans le travail instrumental ou vocal personnel et une pratique engagée de musique de chambre et d'orchestre ou grand ensemble dirigé.

Tout au long de l'année, les étudiants participent à des concerts afin de se préparer à leur futur métier de musicien.

<b>CYCLE SPECIALISE</b>
<b>Entrée</b> : sur concours après validation du Cycle 2 ou du CEM Le concours d'entrée se compose d'une épreuve instrumentale et d'un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'engager dans ce cursus d'orientation professionnelle, tant sur le plan de la disponibilité horaire que de la motivation
<b>Durée</b> : 2 à 4 ans
<b>Volume horaire total sur le cycle</b> : 750 heures <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <i>Choix d'une dominante ou d'une double dominante</i></li><li>➤ <i>Elaboration d'un Projet personnel</i></li><li>➤ <i>Pratique collective</i> obligatoire dans la discipline principale pour toute la durée du cycle : Musique de chambre <u>et</u> Orchestre</li><li>➤ <i>Enseignements complémentaires</i> au choix</li><li>➤ <i>Suivi de stages, master-classes, formations extérieures</i></li></ul>
<b>Evaluation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <i>Dossier pédagogique et artistique comprenant</i><ul style="list-style-type: none"><li>⇒ définition du parcours de formation</li><li>⇒ une évaluation continue dans tous les enseignements suivis</li><li>⇒ la participation aux projets</li></ul></li><li>- <i>Examen terminal</i> des enseignements suivis pour validation des différentes UV (en attente de la mise en place du DNOP suivant modalités définies par les textes du Ministère de la Culture)</li></ul>
<b>Diplôme</b> : <b>Diplôme d'Etudes Musicales</b> comprenant <ul style="list-style-type: none"><li>➤ UV de Culture Musicale (comprenant plusieurs modules)</li><li>➤ UV de discipline instrumentale ou vocale</li><li>➤ UV de Musique de Chambre correspondant à la discipline principale (préparation sur 2 ans) et Pratique collective en grand ensemble (validée en évaluation continue)</li><li>➤ UV de Projet Personnel</li><li>➤ UV complémentaire (au choix)</li></ul>



## Perfectionnement post-CEM ou post-DEM

Les étudiants ayant validé le DEM ont la possibilité de suivre ce cycle (1 ou 2 ans) afin de se préparer à l'entrée dans un CNSM ou une école supérieure.

La discipline dominante est obligatoirement assortie de cours complémentaires, en particulier dans le domaine des pratiques collectives.

\*\*\*\*\*

## Les Pratiques collectives

Par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage et s'affirment donc comme centrales dans la vie du conservatoire.

Que ce soit dans le domaine des musiques "classiques" ou dans celui des musiques "actuelles", le développement des ensembles et orchestres atteste de la grande vitalité de ces pratiques collectives vocales et instrumentales qui stimulent la motivation de chacun et créent une véritable dynamique tout au long de l'année.

Jouer ou chanter en ensemble, participer à l'interprétation des répertoires d'hier et d'aujourd'hui, savoir se fondre ou s'affirmer au sein d'un groupe, apprendre à travers les autres, partager le plaisir de rendre la musique vivante sur scène constituent une expérience forte et indispensable, une aventure humaine autant que musicale.

\*\*\*\*\*

## Danse

Le Conservatoire Henri TOMASI dispense un enseignement en

- Danse Classique
- Danse Contemporaine
- Danse Jazz

### Phases d'éveil et d'initiation (voir page 3)

Pour les enfants de 5 et 6 ans

Ces phases constituent un temps de découverte et de prise de conscience corporelle

### Initiation 2

**Entrée** : à partir de 7 ans

Cycle Eveil ou Initiation préalable non obligatoire

-----  
**Durée** : 1 an  
-----

**Volume hebdomadaire de cours** : 1 heure

- Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité
- Travail sensoriel
- Approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse

-----  
**Evaluation** : continue non formalisée

A partir de 8 ans, les élèves suivent un cursus organisé en 3 cycles.

Ce cursus est en cohérence avec le Schéma d'Orientation du Ministère de la Culture.

Toutes les classes de danse se produisent régulièrement tout au long de l'année : restitutions du travail des classes, spectacles thématiques, réalisations avec des chorégraphes invités, projets transversaux musique-danse-théâtre, etc...

## 1er Cycle

D'une durée de 3 à 5 ans, il est destiné à approfondir la structuration corporelle et à acquérir les éléments techniques de base.

Les cours hebdomadaires sont complétés par la participation à des ateliers ponctuels, spectacles, rencontres avec des artistes chorégraphiques, etc...

Ce cycle fait l'objet d'une évaluation continue et d'une évaluation terminale de fin de cycle.

**Entrée** : à partir de 8 ans

Eveil ou Initiation préalable non obligatoire

**Durée** : 3 à 5 ans après une phase d'orientation d'un an pouvant donner lieu, le cas échéant, à une proposition de réorientation

**Volume hebdomadaire de cours** : 2h30 à 4h45

- **Formation Musicale Danseur**
- **Pratique chorégraphique**
  - ⇒ 1<sup>ère</sup> phase : trois disciplines ou deux disciplines au choix
  - ⇒ 2<sup>ème</sup> phase : discipline dominante + discipline complémentaire

**Evaluation** comprenant à valeur égale

- **Dossier pédagogique et artistique de l'élève**
  - ⇒ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, spectacles, projets de classe, etc...)
  - ⇒ une évaluation continue dans le cadre des cours et de toutes les activités liées : ateliers, portes ouvertes, prestations publiques, spectacles, etc...
  - ⇒ une évaluation intracycle à la fin de la 2<sup>ème</sup> année
- **Examen terminal**
  - ⇒ Variation imposée

**Diplôme** : **Certificat de Fin de 1er Cycle** comprenant

- Module de Pratique chorégraphique (examen terminal)
- Module de Formation musicale danseur (évaluation continue)

## 2ème Cycle

D'une durée de 3 à 5 ans, Il consiste en un approfondissement des acquis et permet l'approche des répertoires, de l'improvisation, de la composition.

Il comprend une discipline dominante et une complémentaire sur avis de l'équipe pédagogique  
Cet enseignement représente un volume horaire de 5h15 à 10 heures hebdomadaires.

Les projets de l'année peuvent donner lieu à des ateliers avec des intervenants extérieurs, des artistes chorégraphiques.

L'évaluation continue est complétée par l'évaluation terminale de fin de cycle.

<b>CURSUS DIPLOMANT</b> personnalisable avec des modules complémentaires	
<b>Entrée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ directe après validation du 1er Cycle</li><li>➤ test de niveau pour les autres élèves</li></ul>
-----	
<b>Durée</b> : 3 à 5 ans	
-----	
<b>Volume hebdomadaire de cours</b> : 4 à 7 heures	
	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <i>Discipline dominante</i> : 5 heures</li><li>➤ <i>Discipline complémentaire</i> : 1h15</li><li>➤ <i>Formation Musicale danseur</i> : 1 heure</li></ul>
-----	
<b>Evaluation</b> comprenant à valeur égale	
	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <i>Dossier pédagogique et artistique de l'élève</i><ul style="list-style-type: none"><li>⇒ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc...)</li><li>⇒ une évaluation continue</li><li>⇒ une évaluation intracycle à la fin de la 2<sup>ème</sup> année</li></ul></li><li>➤ <i>Examen terminal</i><ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Variation imposée + variation libre</li></ul></li></ul>
-----	
<b>Diplôme</b> : Brevet de Cycle 2 comprenant	
	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Module de Pratique chorégraphique (examen terminal)</li><li>➤ Module de Formation musicale danseur (évaluation continue)</li></ul>

### 3ème Cycle

#### 3ème Cycle de pratique amateur (CPA) délivrant le Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)

Ce cycle propose un enseignement au choix de danse classique ou contemporaine ou jazz avec la possibilité, pour ceux qui le souhaitent de pratiquer deux disciplines.

D'une durée de 2 à 3 ans, il doit permettre de développer l'autonomie des élèves dans leur appropriation des langages chorégraphiques.

Il représente un volume horaire de 6h30 à 12 heures hebdomadaires auxquelles s'ajoutent des ateliers avec des intervenants extérieurs en fonction des projets de l'année, des rencontres avec des artistes chorégraphiques et la participation à des spectacles.

Il fait l'objet d'une évaluation continue et d'une évaluation terminale pour l'obtention du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)

<b>FORMATION A LA PRATIQUE AMATEUR CURSUS DIPLOMANT EN MODULES CAPITALISABLES</b>	
<b>Entrée :</b> Brevet de Cycle 2	
<b>Durée :</b> 2 à 3 ans	
<b>Volume horaire total sur le cycle :</b> 300 heures minimum d'enseignements pouvant être regroupés en modules et comprenant	
➤ <b>Pratique chorégraphique</b>	
⇒ Discipline dominante : 6h30 hebdomadaires	
⇒ Discipline complémentaire : 1h15 hebdomadaires	
➤ <b>Ateliers</b> (culture chorégraphique, anatomie, AFCMD, etc...)	
➤ <b>Formation musicale danseur</b>	
➤ <b>Enseignements complémentaires</b> au choix	
<b>Evaluation</b>	
➤ <b>Dossier pédagogique et artistique de l'élève</b>	
⇒ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc...)	
⇒ une évaluation continue	
⇒ une évaluation intracycle à la fin de la 2 <sup>ème</sup> année	
➤ <b>Examen terminal</b>	
⇒ Variation imposée	
⇒ Variation libre	
⇒ Travail collectif	
⇒ Projet personnel collectif ou individuel	
⇒ Entretien avec le jury et présentation orale du projet	
Les enseignements complémentaires pourront faire l'objet, le cas échéant, d'un examen terminal.	
<b>Diplôme :</b> Certificat d'Etudes Chorégraphiques comprenant	
➤ UV technique	
➤ UV de Projet personnel	
➤ UV complémentaires au choix (facultatif)	

### 3ème Cycle Spécialisé délivrant le Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC)

(Préfiguration du Cycle d'Orientation Professionnelle - COP)

D'une durée de 2 à 4 ans, il constitue une spécialisation dans l'une des trois disciplines tout en poursuivant l'apprentissage d'une ou plusieurs autres disciplines de danse.

Il a pour objectif l'accomplissement de la dimension artistique en tant que projet de réalisation personnelle ainsi qu'une réelle autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'interprétation.

Il comprend également développement de la virtuosité, approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique, pratique des répertoires, expérience de la création et de la pratique scénique.

Il représente un volume horaire de 12 à 16 heures hebdomadaires auxquelles s'ajoutent des ateliers avec des intervenants extérieurs, master-classes, rencontres avec des artistes chorégraphiques, participation à des spectacles

CYCLE SPECIALISE
<p><b>Entrée</b> : sur concours après validation du Cycle 2 ou du CEC</p> <p>Le concours d'entrée se compose d'une épreuve technique et d'un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'engager dans ce cursus d'orientation professionnelle, tant sur le plan de la disponibilité horaire que de la motivation</p>
<p><b>Durée</b> : 2 à 4 ans</p>
<p><b>Volume horaire total sur le cycle</b> : 750 heures</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Pratique chorégraphique</b> (12 à 16h hebdomadaires)<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ cours techniques dans la discipline principale</li><li>⇒ cours techniques dans la discipline secondaire</li><li>⇒ atelier chorégraphique</li><li>⇒ improvisation / composition, répertoire</li></ul></li><li>➤ <b>Cours théoriques et pratiques</b><ul style="list-style-type: none"><li>⇒ culture chorégraphique (40h)</li><li>⇒ culture musicale (40 à 50h)</li><li>⇒ anatomie (40h)</li><li>⇒ AFCMD (40h)</li></ul></li><li>➤ <b>Enseignements complémentaires</b> au choix</li><li>➤ <b>Suivi de stages, master-classes, formations extérieures</b></li></ul>
<p><b>Evaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Dossier pédagogique et artistique comprenant</b><ul style="list-style-type: none"><li>⇒ définition du parcours de formation</li><li>⇒ une évaluation continue dans tous les enseignements suivis</li><li>⇒ la participation aux projets</li></ul></li><li>- <b>Examen terminal</b> des enseignements suivis pour validation des différentes UV (en attente de la mise en place du DNOP suivant modalités définies par les textes du Ministère de la Culture)</li></ul>
<p><b>Diplôme</b> : <b>Diplôme d'Etudes Chorégraphiques</b> comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ UV de discipline dominante (variation imposée, variation libre et travail collectif)</li><li>➤ UV de discipline complémentaire (variation imposée ou libre)</li><li>➤ UV de Formation musicale</li><li>➤ UV de Culture chorégraphique / histoire de la danse</li><li>➤ UV anatomie</li><li>➤ UV de Projet Personnel</li><li>➤ UV complémentaire (au choix)</li></ul>

## Art dramatique

La spécialité Art dramatique, mise en place à la rentrée 2012, a fait l'objet jusqu'à présent d'un enseignement sous forme d'ateliers.

- **Initiation pour les 10 - 15 ans** (1h30 à 2h hebdomadaires)  
Cet atelier s'articule autour du développement de la disponibilité corporelle et sensorielle (concentration, attention, perception, écoute de soi et des autres...) ainsi que sur la découverte et la structuration de l'espace et du temps.  
Il comprend également un apprentissage du jeu théâtral avec un travail sur la voix, le geste, le masque, les objets, l'image... ainsi qu'une approche de l'écriture, individuelle et collective (en référence ou non à un répertoire)  
Les travaux de l'année font l'objet d'une restitution publique.
- **Atelier Adultes** (2h hebdomadaires)  
Cet atelier permet aux adultes de s'initier au théâtre ou de développer leur pratique dans le cadre d'une formation qui comprend un cours hebdomadaire et la participation à des stages et interventions d'artistes extérieurs.  
Les travaux de l'année donnent lieu à une restitution publique.

A partir de la rentrée 2015, l'enseignement en cursus accueille des élèves à partir de 15 ans, en cohérence avec le Schéma d'Orientation du Ministère de la Culture.

### Cursus

**1er Cycle : Cycle de détermination** (1 an)

**2ème Cycle : L'enseignement des bases** (1 à 2 ans)

Ces deux cycles ont pour objectifs :

- de travailler la maîtrise de la voix à travers la diction, l'intonation, l'intention, du souffle jusqu'à la parole
- d'aborder le jeu théâtral par l'improvisation et l'exploration des répertoires (travail sur le texte, sur la langue)
- d'aborder l'enjeu collectif du jeu théâtral et les exigences du travail en groupe (attention, écoute, observation)
- de développer la présence, l'énergie, l'engagement personnel, la prise de risque
- d'acquérir les bases d'une culture théâtrale par une approche des spécificités de l'écriture et de la dramaturgie et l'ouverture aux pratiques théâtrales les plus contemporaines
- d'explorer les modes d'expression théâtrale par la rencontre avec diverses techniques : marionnette, théâtre gestuel, clown, conte...

Cette formation est complétée par des ateliers ponctuels, la participation à des stages et des interventions d'artistes extérieurs.

Le cours de 2ème cycle comprend un cours complémentaire obligatoire de technique vocale.

Ces deux cycles font l'objet d'une évaluation continue et de restitutions publiques des travaux de l'année.

**3ème Cycle : Cycle d'Approfondissement des Acquis**

D'une durée de 2 à 3 ans, il conduit au Certificat d'Etudes d'Art Dramatique (CEAT) et comprend travail d'interprétation, approfondissement de la culture théâtrale, travail vocal et corporel, ateliers d'écriture, approche d'esthétiques et techniques d'expression diversifiées, etc...

Cette formation est complétée par des ateliers ponctuels, interventions d'artistes, stages et master-classes, etc...

Elle comprend une évaluation continue et un examen terminal.

Les classes de théâtre sont amenées à participer à des projets transversaux musique-danse-théâtre.

## **Les manifestations publiques**

A tous les niveaux de leur parcours, les élèves sont mis régulièrement en situation de jeu individuel ou collectif dans le cadre des concerts organisés par le conservatoire.

Ce volet de "production artistique" fait partie intégrante de leur formation.

Ils sont également amenés à participer à des rencontres avec des artistes invités, à des projets artistiques, à des concerts "hors les murs", à des projets transversaux musique-danse-théâtre : toutes ces expériences enrichissent leur pratique musicale et leur permettent, très tôt, de la partager avec d'autres.